

CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR
LUNDI 1^{er} JUIN 2026 A 18H30

DEL2026-073

N° 26 06A 06

Rapporteur : Tony LEPRÊTRE

CONSEIL MUNICIPAL

**Syndicat Intercommunal d'Équipement des Villes d'Harfleur et
de Gonfreville l'Orcher (SIEHGO)**

. Election des représentants du Conseil Municipal au SIEHGO

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le vingt-six mai deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto, sous la présidence de Monsieur Tony LEPRÊTRE, Maire.

PRÉSENT(E)S : 27

Tony LEPRÊTRE, Franck GROUSSARD, Laurence VAUSSY, Stéphane LEBESNE, Wanda MACDANIEL, Romuald AMI, Marion HAUGUEL, Olivier LE BASTARD, Sylvie CHAPELLE, Ghislain PORET, Sabine SALÉ, Joaquim SOREL, Monique LEVASSEUR, Nicolas ARENSMA, Yvonne DAVID, Josiane FOURNET, Alexy LEPRÊTRE, Alyssia LEBESNE, Ryan MAUROVIC, Clara CHERRIER, Kévin CROCHEMORE, Justine DUCHEMIN, José GUTIERREZ, Faïza ANBAR, Dominique BELLENGER, Josette DUREL, Dominique CHARPENTIER.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ PROCURATION : 2

Céline PROUST à Franck GROUSSARD, Vincent GORAGUER à Marion HAUGUEL.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S SANS PROCURATION : 0

ABSENT(E)S : 0

Votants : 29

Secrétaire de séance :

Laurence VAUSSY

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



Mesdames, Messieurs,

VU l'arrêté du Sous-Préfet du Havre du 30 novembre 1967 autorisant entre les communes de Gonfreville l'Orcher et Harfleur, la création d'un syndicat à vocations multiples appelé "Syndicat Intercommunal d'Équipement des Villes d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher " ;

VU la délibération du 24 septembre 2018 donnant un avis favorable à la modification des statuts du SIEHGO et spécialement de son article 4 afin de porter le nombre de représentants de chaque commune de 5 à 7 ;

VU l'arrêté de Madame la Préfète de Seine-Maritime en date du 18 décembre 2018 autorisant la modification des statuts du SIEHGO portant le nombre de représentants de chaque commune à 7 élus ;

VU les articles L. 5211-6, L. 5211-7 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose de procéder à l'élection des sept délégués d'Harfleur qui siégeront au Syndicat Intercommunal d'Équipement des Villes d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher (SIEHGO).

CONSIDÉRANT la présentation d'une liste commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de voter à main levée cette délibération,

Sont candidats :

- Tony LEPRÊTRE
- Franck GROUSSARD
- Laurence VAUSSY
- Romuald AMI
- Marion HAUGUEL
- Olivier LE BASTARD
- Kévin CROCHEMORE

Sont élus délégués du Syndicat Intercommunal d'Équipement des Villes d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher (SIEHGO) :

- Tony LEPRÊTRE
- Franck GROUSSARD
- Laurence VAUSSY
- Romuald AMI
- Marion HAUGUEL
- Olivier LE BASTARD
- Kévin CROCHEMORE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Pour : 29

Contre : 0

Fait et délibéré les jours et ans sus indiqués

Pour extrait certifié conforme

Laurence VAUSSY
Secrétaire



Tony LEPRÊTRE
Maire

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.